

## Convention de partenariat

### Entre

La Ville de Chêne-Bougeries, représentée par Madame la Conseillère administrative, Marion Garcia-Bedetti et par Madame Viviane Musumeci, coordinatrice du service Jeunesse, prévention & sécurité.

La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, ci-après: FASe, représentée par Madame Sandrine Queiroga, coordinatrice de l'équipe TSHM Trois-Chêne,

### D'une part, et

L'Association Graveside Family, représentée par son comité.

### D'autre part

### Préambule.

La Ville de Chêne-Bougeries et la FASe favorisent le développement d'une politique jeunesse, par des actions concrètes, basées sur la réciprocité, favorisant l'accès au sport et l'intégration des jeunes des Trois-Chêne.

Les autorités de Chêne-Bougeries entendent développer des actions tendant à favoriser les rencontres intergénérationnelles, dans un objectif global de respect réciproque et afin de favoriser « le bien vivre ensemble » au sein de sa population.

L'Association Graveside Family, dont le siège est à Chêne-Bourg et qui œuvre sur les Trois-Chêne, a notamment pour but de faciliter l'épanouissement des jeunes souhaitant bénéficier des actions de l'association en favorisant les échanges socioculturels, en organisant des rencontres culturelles, sociales et sportives.

## **Article 1 - Objet de la convention.**

Par cette convention, il est instauré un partenariat entre l'association Graveside Family, la Ville de Chêne-Bougeries et la FASE.

L'association Graveside Family est considérée comme un partenaire pour l'utilisation de la salle de gym de l'école de Chêne-Bougeries, située au 149, route de Chêne.

La Ville de Chêne-Bougeries soutient « Graveside Family » dans ses actions, notamment celles ayant pour but de favoriser l'intégration des jeunes à la vie et aux manifestations communales.

L'association Graveside Family, pour sa part, contribue à promouvoir des rencontres sportives, ainsi que des relations basées sur la confiance et la réciprocité, auprès des adhérents.

L'association promeut auprès de ses membres des valeurs telles que la tolérance, la politesse et l'attention bienveillante.

L'association promeut activement, en étroite collaboration avec les services communaux de Chêne-Bougeries et les TSHM Trois-Chêne, le respect des espaces publics et de l'environnement.

## **Article 2 – Modalités.**

La Ville de Chêne-Bougeries analyse les propositions de l'association conformément aux objectifs que cette dernière s'est donnés et transmet au Comité des réponses sur le fond à leurs propositions.

Le service Jeunesse, prévention & sécurité est l'interlocuteur communal du comité de « Graveside Family ».

Des séances régulières ont lieu entre l'association, les TSHM et le service Jeunesse, prévention & sécurité.

Des rencontres annuelles sont organisées par le service Jeunesse, prévention & sécurité avec l'association, auxquelles participeront la Magistrate déléguée à la jeunesse, la prévention et la sécurité et les TSHM.

### **Article 3 – Engagements de l’association.**

L’association s’engage à collaborer avec le service Jeunesse, prévention & sécurité et les TSHM des Trois-Chêne, au respect des espaces publics par ses utilisateurs.

L’association collabore à l’intégration des jeunes des Trois-Chêne, en favorisant leur participation à des événements communaux et, dans ce cadre, formule des propositions auprès du service Jeunesse, prévention & sécurité et/ou des TSHM.

Lors de rencontres dans les espaces publics, l’association s’engage à veiller au respect de la tranquillité du voisinage en tout temps et particulièrement dès 22 heures; ainsi qu’à laisser les lieux dans le même état de propreté qu’ils ont été trouvés.

Toute modification de la composition du Comité de l’association devra faire l’objet d’une communication auprès des autorités communales, dans un délai de dix jours, afin qu’un avenant à la présente puisse être signé par les parties à la Convention.

### **Article 4 – Mise à disposition de la salle de Gym.**

La Ville de Chêne-Bougeries met à disposition de l’association, durant l’année scolaire, la salle de gymnastique de l’Ecole de Chêne-Bougeries, une fois par semaine en soirée.

L’utilisation de la salle de gymnastique est soumise à un règlement annexe, faisant partie intégrante de la présente convention de partenariat.

L’association s’engage à utiliser les locaux mis à disposition avec diligence et doit se conformer aux instructions du concierge.

Il sera veillé particulièrement à la propreté des lieux internes et externes.

L’association, par le biais de son comité, répond d’éventuels dommages causés aux installations de la salle, dans le cadre de son utilisation par l’association Graveside Family.

Le respect des lieux s’étend au préau de l’Ecole de Chêne-Bougeries: les déchets devront être déposés dans les poubelles prévues à cet effet et il sera veillé à la tranquillité du concierge et du voisinage.

### **Article 5 – Promotion de l’association.**

Afin de promouvoir l’association auprès des jeunes des Trois-Chêne, le comité peut requérir l’appui de la Ville de Chêne-Bougeries, par le biais de son service Jeunesse, prévention & sécurité, qui, dans la mesure de ses possibilités, apportera son soutien dans le cadre de manifestations communales, de par la diffusion d’informations par le biais du Chênois ou de son site internet, ainsi que par un appui, au besoin, à la rédaction et impression de flyers.

### **Article 6 - Validité de la convention.**

La convention a une durée initiale d’une année à compter du jour de sa signature et se renouvelle tacitement d’année en année.

Elle peut être résiliée en tout temps par chacune des parties, moyennant un préavis de trois mois.

### **Article 7 – Résiliation anticipée.**

En cas de non-respect des engagements et dispositions prévus aux articles 3 et 4, le Conseil administratif se réserve le droit de résilier la présente convention avec effet immédiat.

#### **Pour le Comité de l’association Graveside Family**

David-André Villablanca  
Président

Joey Martinez  
Vice-Président

Yekan Cagin  
Vice-trésorier

Hans Abel  
Secrétaire

#### **Pour la commune de Chêne-Bougeries**

Marion Garcia-Bedetti  
Conseillère administrative

Viviane Musumeci  
Coordinatrice Jeunesse, prévention & sécurité

#### **Pour la FASe**

Sandrine Queiroga  
Coordinatrice de l’équipe TSHM Trois-Chêne

Fait à Chêne-Bougeries, le 6 avril 2016